

metro

Notice annuelle

Exercice financier terminé le 24 septembre 2022

Table des matières

<i>Informations prospectives</i>	1
HISTORIQUE	2
INCORPORATION	2
À PROPOS DE NOTRE COMPAGNIE	4
NOTRE DIVISION ALIMENTAIRE	4
NOTRE DIVISION PHARMACIE	5
NOS PRODUITS, MARQUES ET SERVICES	5
NOTRE ÉQUIPE	8
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS (3) DERNIÈRES ANNÉES	9
RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE	12
STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS	13
DETTE À LONG TERME	14
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	16
POURSUITES	18
INTÉRÊTS ET CONTRATS IMPORTANTS	19
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19
ANNEXE A – INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT	21
ANNEXE B – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	23

À moins que le contexte ne l'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos », « nous », « METRO » et « Société » fait collectivement référence à Metro inc., à ses filiales et à ses partenariats, ou, selon le contexte, à l'un d'entre eux, et l'emploi du terme *Metro* réfère aux magasins opérés sous les bannières *Metro* et *Metro Plus*.

Toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 24 septembre 2022 à moins d'indication contraire. Les documents divulgués publiquement par la Société auxquels il est référé de temps à autre dans la présente notice annuelle sont intégrés par renvoi et se retrouvent dans leur intégralité sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») (sedar.com) ou sur le site Internet corporatif de METRO (corpo.metro.ca).

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. La présente notice annuelle couvre l'exercice financier de 52 semaines clos le 24 septembre 2022, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi arrêtée à une date différente.

Informations prospectives

La présente notice annuelle (la « Notice ») contient diverses déclarations qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « entend », « considère », « prévoit », « entrevoit », « prévu », « croit », « estime » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur ou conditionnel indiquent en général des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses que nous estimons être raisonnables en date du 9 décembre 2022 sur l'industrie alimentaire et l'industrie de la pharmacie au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2023 et nos résultats financiers pour notre exercice financier 2022.

Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 34 à 38 du Rapport de gestion et États financiers consolidés 2022 de la Société (le « Rapport annuel 2022 »). Tout comme pour les risques mentionnés précédemment, la pandémie de la COVID-19 constitue également un risque qui pourrait avoir un impact sur les activités, l'exploitation, les projets, les synergies et le rendement de la Société ainsi que sur la réalisation des déclarations prospectives contenues dans le présent document.

Les déclarations prospectives contenues dans la présente Notice ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, notre entreprise ou notre réputation diffèrent significativement. D'autres risques ou incertitudes que nous estimons actuellement comme étant non importants pourraient aussi avoir un impact négatif important. La Société considère que ces déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente Notice et représentent ses attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

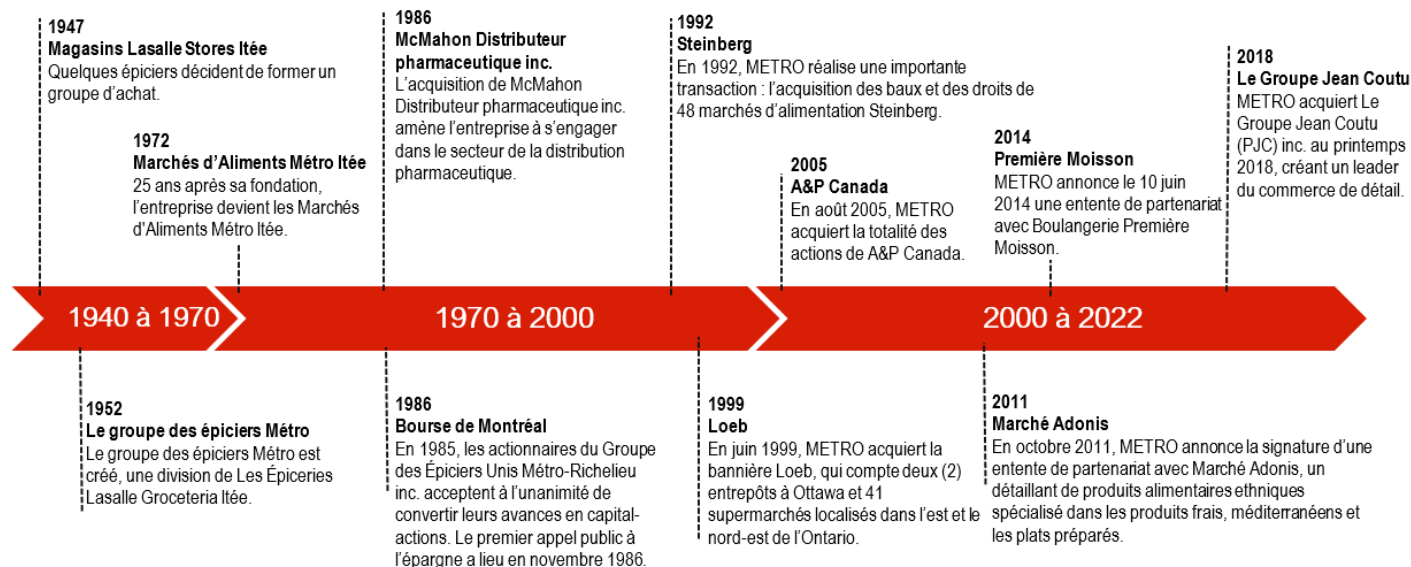
Historique

METRO, dont l'existence remonte à 1947, est un chef de file dans le domaine de l'alimentation et de la pharmacie avec plus de 1 600 points de vente au Canada et des ventes annuelles de près de 19 milliards \$.

Fondée fièrement dans la province du Québec, nous sommes une compagnie canadienne régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Nos actions se transigent à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « MRU ». En date du 24 septembre 2022, nous avons une capitalisation boursière totale de 16 523 717 976 \$.

Nos risques d'affaires sont présentés dans notre Rapport annuel 2022 aux pages 34 à 38 et sont incorporés par référence à la présente Notice annuelle. Notre Rapport annuel 2022 est disponible sur SEDAR (sedar.com) et sur notre site Internet (corpo.metro.ca).

Le graphique suivant illustre les grands développements de l'histoire de la Société :



Incorporation

La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Elle résulte de la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982. Le nom de la société résultant de la fusion était alors Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947. La Société a changé plusieurs fois de nom avant d'adopter celui de Groupe Métro-Richelieu inc. en 1979.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Après la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982, Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. a changé son nom à deux reprises : tout d'abord, elle a changé le nom qu'elle utilisait depuis la fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. par certificat de modification daté du 25 septembre 1986, et ensuite une deuxième fois, par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, pour adopter son nom actuel.

Le capital-actions de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. La Société a éliminé la structure à deux (2) paliers du capital-actions le 1^{er} février 2012 par certificat de refonte. Toutes les actions à droit de vote multiple catégorie B émises et en circulation à ce moment dans le capital-actions de la Société ont été converties en actions à droit de vote subalterne catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base d'une pour une. Par la suite, les actions à droit de vote subalterne ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de la structure à deux paliers (2) de son capital-actions.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

Nos filiales

Metro inc. est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales et entités affiliées. Le tableau suivant présente les principales filiales et entités affiliées de la Société, la province où elles exercent principalement leur activités et la juridiction sous laquelle elles sont constituées ou organisées. Toutes nos filiales et entités affiliées sont en propriété exclusive en date du 9 décembre 2022.

	Juridiction de l'incorporation
Québec	
Metro Richelieu inc. (« Metro Richelieu »)	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc. (« McMahon »)	Canada
Metro Québec Immobilier inc.	Canada
Groupe Adonis inc. (« Groupe Adonis »)	Canada
Groupe Phoenicia inc. (« Groupe Phoenicia »)	Canada
Groupe Première Moisson inc. (« Groupe Première Moisson »)	Canada
Cuisine centrale prêt-à-manger inc.	Canada
Les marques Metro s.e.n.c.	Québec
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« Groupe Jean Coutu »)	Québec
Centre d'information RX Itée	Canada
Pro Doc Itée («Pro Doc »)	Québec
Ontario	
Metro Ontario inc. (« Metro Ontario »)	Canada
Metro Ontario Pharmacies Limited	Canada
Metro Ontario Real Estate Limited	Canada

À propos de notre compagnie

Avec un chiffre d'affaires annuel de près de 19 milliards \$, METRO est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. En tant que détaillant, franchiseur, fabricant et distributeur, elle exploite un réseau de 975 magasins d'alimentation et 645 établissements pharmaceutiques et approvisionne également plus de 330 magasins d'alimentation de proximité.

En date du 24 septembre 2022 et du 25 septembre 2021, METRO, ses franchisés et ses marchands affiliés, opéraient sous les principales bannières suivantes dans les localisations suivantes :

Alimentation				Pharmacie					
975 marchés d'alimentation				645 pharmacies					
		2022	2021			2022	2021		
Québec	Supermarchés			Québec	PJC Jean Coutu	326	324		
	Metro	77	78		PJC Santé	39	38		
	698	Metro Plus	119		118	532	PJC Santé Beauté	21	19
		Adonis	11		11		Brunet	70	73
		Magasins à escompte					Brunet Plus	49	51
	Super C	99	98		Brunet Clinique	21	19		
	Magasins de proximité				Clini Plus	6	14		
	Marché Richelieu	53	53		Ontario	PJC Jean Coutu	8	8	
	Marché Ami	314	307			PJC Santé	1	1	
	Magasins spécialisés					85	Metro Pharmacy	46	45
Première Moisson	23	22	Food Basics Pharmacy	30	29				
Les 5 Saisons	2	2	Nouveau-Brunswick	PJC Jean Coutu	18		18		
Ontario	Supermarchés				PJC Santé	2	2		
	Metro	130		130	28	PJC Santé Beauté	8	8	
	Adonis	4	4						
Magasins à escompte									
Food Basics	142	139							
Magasins spécialisés									
Première Moisson	1	1							

Il est important que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de METRO fonctionne efficacement et que l'échange de marchandises et d'informations entre les différents fournisseurs, centres de distribution et, ultimement, les magasins, s'effectue de façon efficace. METRO évalue continuellement sa chaîne d'approvisionnement, y compris les méthodes de distribution, les installations, les technologies, les modes de transport et les relations avec les fournisseurs, et, lorsque nécessaire, instaure des changements à ses infrastructures de chaîne d'approvisionnement pour assurer un système d'approvisionnement régulier et à bons coûts.

Les activités de METRO ne dépendent pas d'un seul client ou d'un petit nombre de clients. Elle maintient des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits. METRO entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux. Elle ne dépend d'aucun de ces tiers.

METRO s'efforce de s'approvisionner de manière responsable. Plus de détails sur le cadre directeur d'approvisionnement responsable apparaissent dans la rubrique « Responsabilité d'entreprise » à la page 12 de la présente Notice.

Notre division alimentaire

Les activités de la Société dans le secteur du détail alimentaire sont situées au Québec et en Ontario.

Chaque magasin est opéré soit par l'une des filiales de la Société (Metro Richelieu, Metro Ontario, Groupe Adonis ou Groupe Première Moisson), ou par des franchisés ou des marchands affiliés régis par une convention de franchise ou d'affiliation, selon le cas.

La majeure partie du réseau de détail alimentaire de METRO est desservi par quatre (4) entrepôts détenus par METRO, lesquels assurent l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers. Elle exploite aussi neuf (9) entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes pour tous les magasins de même que des produits pour l'approvisionnement de magasins d'alimentation de proximité.

Cuisine centrale prêt-à-manger inc., a débuté ses opérations en juin 2020 et produit une variété de plats prêt-à-manger, salades et trempettes pour les magasins d'alimentation.

Les magasins *Adonis* sont opérés par le Groupe Adonis et approvisionnés par deux (2) centres de distribution que Groupe Phoenicia exploite. Groupe Adonis distribue également une sélection de produits sous la marque *Adonis* dans plusieurs des magasins de METRO et Groupe Phoenicia distribue aussi des produits de la marque *Cedar* dans ces magasins.

Chaque magasin *Première Moisson* est soit un magasin corporatif exploité par Groupe Première Moisson ou un magasin franchisé ou affilié exploité par un marchand franchisé ou affilié. Les 24 magasins *Première Moisson* sont approvisionnés par deux (2) usines de fabrication de produits alimentaires détenus par Groupe Première Moisson. Groupe Première Moisson distribue également une gamme de produits sous la marque de commerce *Première Moisson* dans plusieurs des magasins d'alimentation de METRO. Les produits *Première Moisson* comprennent des produits alimentaires prêt-à-manger, des viennoiseries, des tartes et des gâteaux.

Notre division pharmacie

Réseau de pharmacie

423 pharmacies sont exploitées sous les bannières *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé* et *PJC Santé Beauté* (collectivement les « bannières *PJC* » et l'expression « pharmacies *PJC* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les bannières *PJC*), et plus de 25 000 employés travaillent dans le réseau de détail pharmaceutique. Le Groupe Jean Coutu est la plus importante chaîne de pharmacies au Québec. Ses activités comprennent principalement : le franchisage, la vente en gros et la distribution de médicaments.

146 pharmacies sont exploitées sous les bannières *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique* et *Clini Plus* (collectivement les « bannières *Brunet* » et l'expression « pharmacies *Brunet* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les bannières *Brunet*).

Les activités de la Société dans l'industrie de détail pharmaceutique couvrent un large territoire lequel comprend les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Au Québec, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de franchise. Sa filiale Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et grossiste pour toutes les pharmacies *PJC*. Par ailleurs, la filiale de METRO, McMahon, agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *Brunet*.

En Ontario, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de pharmacies exploitées par METRO ou par un pharmacien propriétaire franchisé. Certains des magasins de METRO, situés en Ontario, lesquels sont exploités par Metro Ontario sous les bannières *Metro* et *Food Basics*, offrent des services complets de pharmacie à l'intérieur des magasins. Ces pharmacies sont exploitées sous l'une des deux (2) bannières suivantes: *Metro Pharmacy* ou *Food Basics Pharmacy*. Elles sont approvisionnées par le Groupe Jean Coutu. De plus, le Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *PJC* situées en Ontario.

Au Nouveau-Brunswick, METRO est fortement représentée par l'entremise de 28 pharmacies exploitées par les pharmaciens propriétaires franchisés affiliés aux bannières *PJC*.

Au cours du dernier exercice financier, METRO exploitait deux (2) centres de distribution qui approvisionnaient l'ensemble de son réseau de pharmacies. Le Groupe Jean Coutu opère ces deux (2) centres de distribution lesquels desservent les pharmacies *PJC* ainsi que les pharmacies situées en Ontario et agit à titre de sous-traitant pour McMahon au niveau de la distribution aux pharmacies *Brunet*.

Distribution de médicaments génériques

La Société, par l'entremise de sa filiale Groupe Jean Coutu, détient Pro Doc, un distributeur de médicaments génériques situé à Laval, Québec, principalement impliqué dans la distribution de médicaments génériques. Pro Doc détient un portfolio d'environ 117 molécules génériques et 334 produits différents. Ces produits sont vendus sous la marque de commerce *Pro Doc*. Les médicaments génériques distribués par Pro Doc sont exclusivement vendus au Québec, principalement auprès du Groupe Jean Coutu et de McMahon.

Nos produits, marques et services

Le réseau de magasins de METRO répond aux besoins de sa clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Nos marques privées



METRO détient plusieurs marques privées, y compris les marques *Irresistibles*, *Selection* et *Life Smart Mieux-être*, dont les produits sont présentement offerts dans la majorité de ses magasins. Certaines autres marques privées, comme les marques *Adonis*, *Phoenicia* et *Cedar*, sont offertes dans les magasins *Adonis*, alors que les magasins *Première Moisson*, quant à eux, offrent une sélection de produits sous la marque *Première Moisson*. Certains produits sous les marques *Cedar* et *Adonis* se retrouvent dans les magasins *Metro*, *Super C* et *Food Basics*. Certains produits sous la marque *Première Moisson* se retrouvent aussi dans les magasins *Metro*, *Super C*, *Adonis* et *Food Basics*.

Les pharmacies *PJC* offrent plus de 3 800 produits de marques privées. Parmi les produits de marques privées du Groupe Jean Coutu figurent une gamme de produits de beauté et de cosmétiques, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels, le tout vendu sous la marque *Personnelle*. Les pharmacies *PJC* offrent également une sélection de produits de marques exclusives.

Les marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* sont également vendues dans les pharmacies *PJC*. La marque privée de produits santé-beauté de Groupe Jean Coutu, *Personnelle*, est aussi vendue dans les pharmacies *Brunet* ainsi que dans les magasins *Super C*, *Metro* et *Food Basics*. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle* font également partie de l'offre de produits des pharmacies *Brunet*.

Les produits de marques privées de METRO ont été reconnus en 2022 avec 15 prix pour leur innovation, leur design et leurs recettes, dont six (6) Grand prix Canadien des produits nouveaux, cinq (5) prix Vertex, un (1) prix Canadien PAC et trois (3) prix PLMA.

Développement de produits

METRO produit des analyses sur les habitudes de consommation et les besoins de la clientèle par l'entremise de son service de recherche commerciale et d'intelligence consommateur. De plus, METRO travaille en collaboration avec plusieurs partenaires, dont *Dunnhumby*, afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies visant à mieux satisfaire les besoins des consommateurs et à les fidéliser à long terme.

Cette année, METRO a continué d'améliorer sa gamme de produits offerts dans les magasins et à miser davantage sur l'expérience client et l'innovation. Les équipes de METRO recherchent constamment des produits distinctifs et élaborent de nouveaux concepts de mise en marché. Un service est dédié à l'expérience client, afin de définir et d'assurer la mise en œuvre d'une expérience de magasinage distinctive dans les magasins *Metro*.

METRO a complété cette année le lancement de plus de 350 nouveaux produits de marques privées et a apporté des améliorations à plus de 900 produits existants, que ce soit au niveau de l'emballage, du coûtant ou de la recette, y compris la réduction en sodium et autres améliorations de recettes. Des consignes de tri de matériel pour fins de recyclage sont maintenant présentes sur les emballages de plus de 1 700 produits. METRO a aussi lancé plus de 100 nouveaux produits santé sous les marques *Selection*, *Irresistible*, *Life Smart Mieux-être*, *Life Smart Mieux-être Naturalia*, *Life Smart Mieux-être à base de plante*, *Life Smart Mieux-être Biologique*, *Selection Éco* et *Personnelle Bébé*.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les programmes de fidélisation offerts par METRO permettent de rejoindre et de récompenser plus de 5,21 millions de clients à travers le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Au Québec, METRO, par l'entremise de son programme *metro&moi*, permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les magasins *Metro* et en ligne sur *metro.ca*. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies et d'offres personnalisées axées sur les clients.

Le programme de récompenses *Air Miles®* est offert aux clients de la bannière *Metro* en Ontario et des bannières *PJC* au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Le programme offre aux clients de ces bannières la possibilité d'accumuler des *Air Miles®*, certains rabais et autres récompenses permettant à METRO d'augmenter la fidélité de ses clients et ses connaissances à propos des habitudes d'achat de ceux-ci dans le cadre de sa gestion globale stratégique des relations avec les clients.

En septembre 2022, METRO a annoncé le lancement de *MOI* au printemps 2023, une évolution du programme *metro&moi*. La Société proposera¹ une bonification des nombreux avantages déjà offerts et une offre plus personnalisée et plus généreuse pour les clients de ses magasins d'alimentation et des pharmacies *Jean Coutu* et *Brunet*. Le programme *MOI* regroupera les bannières *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*, soit plus de 900 emplacements à travers le Québec. La Banque Royale du Canada (RBC) se joindra¹ comme partenaire important du programme et proposera une carte de crédit co-marquée *MOI-RBC* afin de permettre aux clients de bonifier les points accumulés sur leurs achats en magasin et aussi d'accumuler des points *MOI* sur l'ensemble de leurs achats chez d'autres détaillants, qui seront entièrement échangeables chez *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*. Le programme *MOI* permettra¹ à la Société d'être encore plus compétitive et de solidifier la relation avec ses clients en répondant mieux à leurs besoins de santé et de bien-être par le biais d'un programme simple, généreux et accessible.

Toutes les bannières de METRO disposent d'outils de personnalisation et de communication, telles qu'applications mobiles, communications personnalisées et infolettres, permettant aux clients de recevoir des communications régulières et des offres pertinentes adaptées à leurs besoins.

Plateformes numériques

En 2022, METRO a continué à déployer ses services d'épicerie en ligne dans de nouvelles régions. Les services exploités par METRO et ses partenaires rejoignent maintenant 90 % de la population au Québec et en Ontario. À cet égard, nous avons conclu un nouveau partenariat avec *Instacart* pour les deux (2) provinces. De nouveaux services ont été ajoutés pour répondre aux demandes des consommateurs, leur permettant de faire leurs épicerie comme et quand bon leur semble. La *Livraison Express* a été lancée plus tôt dans l'année, permettant aux clients de se faire livrer leur commande dans un délai de deux (2) heures. Le service de cueillette a poursuivi son expansion et est maintenant disponible dans 209 magasins *Metro*, 10 magasins *Super C* et près de 300 pharmacies *Jean Coutu*. Les clients des pharmacies *Jean Coutu* peuvent désormais commander en ligne quelque 20 000 produits, y compris les médicaments en vente libre, et les récupérer le jour même dans la pharmacie *Jean Coutu* participante la plus proche.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Le service d'épicerie en ligne s'inscrit dans la stratégie numérique globale de l'entreprise qui vise à positionner METRO comme le détaillant qui offre l'expérience alimentaire la plus adaptée aux besoins et comportements des consommateurs.

En 2021, la bannière *Metro* a lancé le programme *Mieux choisir mieux vivre*. Ce guide innovant et unique portant sur les attributs alimentaires de nos produits permet à nos clients de faire les meilleurs choix en fonction de leur mode de vie, de leurs valeurs et de leur santé. Près de 10 000 produits se trouvant en magasin, en ligne et sur l'application mobile *Metro* présentent un ou plusieurs des quelques 45 attributs du programme. Ce guide permet aux clients de rendre leur expérience de magasinage plus facile et plus rapide.

Le Groupe Jean Coutu a développé, par l'intermédiaire de sa filiale, Centre d'information Rx Itée, un système exclusif de gestion des services pharmaceutiques et des ordonnances utilisés dans la quasi-totalité des pharmacies *PJC* et *Brunet*. Ce système est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique, la documentation et le suivi du dossier patient et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. Le système permet également aux patients qui en font la demande d'utiliser toute pharmacie de la même bannière, *PJC* ou *Brunet*, située à l'intérieur d'une même province (à l'exception de l'Ontario) pour renouveler ou transférer leurs ordonnances. Les patients peuvent accéder via le site web ou l'application mobile de Groupe Jean Coutu à leur Dossier Santé et, le cas échéant, celui de leur famille. Le Dossier Santé comprend, entre autres, la liste des ordonnances, une copie des ordonnances et des fiches d'information sur les médicaments. Cette application permet aussi aux patients de transmettre une nouvelle ordonnance.

METRO continue d'améliorer l'expérience générale de ses clients sur l'ensemble de ses plateformes électroniques, incluant les applications mobiles de *PJC* et de *Brunet*. En plus de pouvoir consulter la liste à jour de leurs ordonnances et de soumettre des demandes de renouvellement en ligne, les clients peuvent maintenant sélectionner le paiement en ligne et le ramassage en pharmacie de ces renouvellements.

Services de bannières

Les réseaux de commerces exploités sous les différentes bannières de METRO sont structurés de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacun des réseaux présente au public une image uniforme et est appuyé par des services spécialisés de soutien technique.

METRO offre divers services aux marchands affiliés ou franchisés exploitant un commerce sous les bannières *Metro*, *Metro Plus* et *Marché Richelieu* et plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et la sélection des équipements en magasin, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à l'objectif de METRO qui est d'offrir à ces marchands un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous bannière différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation. *Metro Richelieu* et *Metro Ontario* tirent leurs revenus de la vente de produits aux commerçants, dont plusieurs de ces produits sont livrés depuis leurs centres de distribution, ainsi que des services rendus à ceux-ci.

Les pharmaciens propriétaires franchisés des pharmacies *PJC* et *Brunet* sont propriétaires de leurs établissements et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs inventaires. Le Groupe Jean Coutu et McMahon tirent leurs revenus des redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente de produits aux pharmaciens propriétaires franchisés, dont plusieurs sont livrés à partir des deux (2) centres de distribution du Groupe Jean Coutu, ainsi que des services rendus à ceux-ci. Le Groupe Jean Coutu et McMahon fournissent plusieurs autres services aux pharmaciens propriétaires franchisés, lesquels peuvent inclure des services d'achats centralisés, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information et des programmes de marques privées.

L'octroi des bannières est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des bannières de METRO doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous bannière sont liés à METRO par différentes conventions.

Propriété intellectuelle

METRO utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales bannières, qui constituent toutes des marques de commerce appartenant à METRO, sont *Metro*, *Metro Plus*, *Super C*, *Food Basics*, *Marché Richelieu*, *Marché Ami*, *Adonis*, *Première Moisson*, *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé*, *PJC Santé Beauté*, *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique*, *Clini Plus*, *Metro Pharmacy* et *Food Basics Pharmacy*. Ses principaux produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes : *Irresistibles*, *Sélection*, *Personnelle*, *PJC*, *PJC Délices*, *Adonis*, *Phoenicia*, *Cedar*, *Première Moisson* et *Pro Doc*. METRO voit à protéger sa propriété intellectuelle, notamment en l'enregistrant auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle.

Environnement concurrentiel

L'industrie alimentaire et pharmaceutique au Canada est hautement concurrentielle, mais METRO continue à travailler pour accroître sa part de marché¹, notamment en sélectionnant précisément la localisation des futurs magasins, en prônant activement des techniques de mise en marché dynamiques axées sur les besoins des consommateurs et en modernisant ses magasins, ses systèmes d'information, sa chaîne d'approvisionnement ainsi que ses plateformes numériques. Le réseau de détail de METRO fait concurrence à des entreprises locales, régionales, nationales et internationales, comprenant des pharmacies et des supermarchés indépendants, des magasins à grande surface, des clubs-entrepôts, des détaillants en ligne, des magasins à escomptes, des dépanneurs et d'autres chaînes, groupements et bannières.

Saisonnier

Sauf pour certaines périodes de fêtes dans le cours d'une année, lesquelles correspondent à un niveau de ventes plus accru, il n'y a pas de facteurs saisonniers qui affectent les affaires de METRO.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Réglementation

Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. METRO estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, METRO vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tels que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.

Activités de prêts

La Société n'a pas d'activités de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts, notamment à ses détaillants.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport annuel 2022 de la Société, aux pages 34 à 38 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ».

Notre équipe

Au 24 septembre 2022, METRO employait directement 44 571 personnes, dont 35 404 étaient régies par 161 conventions collectives. Si l'on ajoute à ce nombre les employés des entités structurées, ce chiffre monte à environ 53 410 et représente le nombre d'employés dont les salaires et charges sociales sont comptabilisées à la note 20 des États financiers consolidés 2022 de la Société qui se trouve aux pages 75 à 79 du Rapport annuel 2022 de la Société. En termes d'employés équivalent temps plein, ce chiffre équivaut à environ 29 645. En effet, 64 % des employés de METRO occupent des postes à temps partiel, emplois que l'on retrouve en très grande partie dans les magasins et qui constituent fréquemment un premier emploi pour les personnes qui accèdent au marché du travail. Dans l'ensemble de son réseau, METRO procure un emploi à plus de 95 000 personnes.

Au cours du dernier exercice financier, METRO a négocié et renouvelé 26 conventions collectives touchant 11 083 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 34 mois à 84 mois et se termineront, entre le 22 mars 2025 et le 9 juillet 2029. En date du 24 septembre 2022, 12 conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 1 408 employés. Au cours du prochain exercice financier, 21 conventions collectives couvrant 13 461 employés viendront à échéance. Finalement, 102 conventions collectives viendront à échéance entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2028. Ces conventions couvrent 9 452 employés.

METRO considère ses relations de travail satisfaisantes.

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de METRO, la plupart des employés de METRO participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par METRO puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

Pour ce qui est des autres employés de METRO, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par METRO ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes mentionnés ci-dessus sont revues annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

Développement général des activités au cours des trois (3) dernières années

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, METRO et ses détaillants ont procédé à des travaux majeurs dans 64 magasins d'alimentation soit, l'ouverture de 17 magasins (y compris les relocalisations), l'agrandissement de dix (10) magasins et la rénovation de 37 magasins (incluant trois (3) conversions). Ces travaux représentent une augmentation de 2,77 % de la superficie de vente de son réseau de détail alimentaire pour toutes les bannières alimentaires confondues.

Ces investissements auront permis d'établir des bases solides et durables sur lesquelles METRO et ses détaillants continuent d'accroître le réseau de détail. Vous trouverez ci-dessous plus de détails sur les faits marquants des trois (3) dernières années.

2022

Développements opérationnels

Nous avons réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice dont voici les principaux :

- La crise liée à la pandémie de la COVID-19, les pressions inflationnistes sur nos coûts plus élevées que la normale ainsi que les pénuries de main d'œuvre ont continué de mettre à l'épreuve notre résilience et notre adaptabilité tout au long de l'année. Nos équipes se sont mobilisées, en cette période de turbulence, pour offrir un environnement sécuritaire pour tous, continuer à offrir les services essentiels d'alimentation et de pharmacie à nos clients au meilleur prix possible, grâce à nos différentes bannières, nos stratégies promotionnelles efficaces et notre gamme de produits de marques privées.
- METRO a annoncé, en septembre dernier, le lancement de *MOI* au printemps 2023, une évolution du programme *metro&moi*. La Société proposera¹ une bonification des nombreux avantages déjà offerts et une offre plus personnalisée et plus généreuse pour les clients de ses magasins d'alimentation et des pharmacies *Jean Coutu* et *Brunet*. Le programme *MOI* regroupera¹ les bannières *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*, soit plus de 900 emplacements à travers le Québec. La Banque Royale du Canada (RBC) se joindra¹ comme partenaire important du programme et proposera une carte de crédit co-marquée *MOI-RBC* afin de permettre aux clients de bonifier les points accumulés sur leurs achats en magasin et aussi d'accumuler des points *MOI* sur l'ensemble de leurs achats chez d'autres détaillants, qui seront entièrement échangeables chez *Metro*, *Jean Coutu*, *Super C*, *Brunet* et *Première Moisson*. Le programme *MOI* permettra¹ à la Société d'être encore plus compétitive et de solidifier la relation avec ses clients en répondant mieux à leurs besoins de santé et de bien-être par le biais d'un programme simple, généreux et accessible.
- METRO, par l'engagement de ses pharmaciens affiliés et leur présence dans la communauté, continue de contribuer activement à la campagne de vaccination de la population contre la COVID-19 et à la distribution de tests rapides COVID-19. À ce jour, plus de 800 000 vaccins ont été administrés et plus de 3 000 000 de tests rapides ont été distribués dans l'ensemble du réseau. Depuis le 1er avril, les pharmaciens et pharmaciennes du Québec peuvent prescrire les médicaments contre la COVID-19, facilitant ainsi leur accès aux patients de leurs communautés. La Société a également déployé une plateforme de consultation de patient en ligne qui peut être utilisée par les pharmaciens affiliés au Groupe Jean-Coutu.
- En mars 2020, METRO a annoncé un investissement de 420 millions \$ sur cinq (5) ans pour la construction d'un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne, au nord de Montréal, et l'agrandissement de son centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers situé à Laval. Ces investissements permettront à METRO de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients actuels et futurs et de poursuivre¹ sa croissance. Le nouveau centre de distribution de Terrebonne devrait¹ ouvrir ses portes en 2023, alors que l'agrandissement du centre de distribution de Laval devrait¹ être complété en 2024. Nous avons investi près de 320 millions \$ dans ce projet jusqu'à présent.
- En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans notre réseau de distribution de l'Ontario. La phase 1 du projet, la section semi-automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais, déployée en 2021, ainsi que la phase 2 du projet, notre nouveau centre de distribution des produits surgelés entièrement automatisé, déployée cette année, ont été réalisées avec succès et sont pleinement opérationnelles. Le démarrage de la dernière phase du projet d'investissement, une section entièrement automatisée de notre nouveau centre de distribution de produits frais, devrait¹ avoir lieu en 2024. Dotées d'une technologie de pointe, ces installations nous aideront à améliorer le service à notre réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et variété de produits. METRO pourra mieux répondre aux préférences en constante évolution de ses clients et ainsi se positionner comme le détaillant offrant la meilleure expérience client dans chacune de ses bannières.
- Nous avons continué de déployer nos services d'épicerie en ligne dans de nouvelles régions. Les services exploités par METRO et ses partenaires rejoignent maintenant 90 % de la population au Québec et en Ontario. À cet égard, nous avons conclu un nouveau partenariat avec Instacart pour les deux (2) provinces. De nouveaux services ont été ajoutés pour répondre aux demandes des consommateurs, leur permettant de faire leurs épiceries comme et quand bon leur semble. La *Livraison Express* a été lancée plus tôt dans l'année, permettant aux clients de se faire livrer leur commande dans un délai de deux (2) heures. Le service de cueillette a poursuivi son expansion et est maintenant disponible dans 209 magasins *Metro*, 10 magasins *Super C* et près de 300 pharmacies *Jean Coutu*. Les clients des pharmacies *Jean Coutu* peuvent désormais commander en ligne quelque 20 000 produits, y compris les médicaments en vente libre, et les récupérer le jour même dans la pharmacie *Jean Coutu* participante la plus proche.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert un (1) magasin *Metro*, converti un (1) magasin *Metro* en *Super C*, et nous avons, avec nos marchands, effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans neuf (9) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert trois (3) magasins *Food Basics*, relocalisé un (1) magasin *Metro*, et nous avons effectué des rénovations majeures dans huit (8) autres magasins. En novembre dernier, après la fin de l'exercice, nous avons procédé à l'ouverture d'un 100^e magasin de la

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

bannière *Super C*, qui a été reconnue récemment pour offrir le panier d'épicerie le moins cher au Québec par le magazine Protégez-Vous.

- Pour une deuxième année de suite, nous avons investi un niveau record en immobilisations de plus de 620 millions \$ en rapport avec les grands projets de la Société dont ceux relatifs à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement, au réseau de magasins et à la stratégie omnicanale.
- Pour la deuxième fois en trois ans, les consommateurs ont désigné la bannière *Jean Coutu* comme l'entreprise la plus admirée au Québec dans le plus récent sondage Réputation de Léger alors que *Metro* s'est classée au sixième rang cette année. Cela témoigne de la force de nos marques, de la confiance des consommateurs, et de la qualité des services offerts dans nos pharmacies et nos magasins d'alimentation.
- Nous avons débuté cette année la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Nos équipes ont travaillé sur nos priorités et nous sommes sur la bonne voie. Le travail effectué au cours de la dernière année nous a permis d'opérationnaliser les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion dans l'entreprise avec un plan solide en place.

2021

Développements opérationnels

Nous avons réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice dont voici les principaux :

- La crise liée à la COVID-19 a continué de mettre à l'épreuve notre résilience et notre adaptabilité tout au long de l'année et l'ensemble de nos employés, nos marchands et nos pharmaciens propriétaires, ainsi que nos partenaires fournisseurs, se sont mobilisés pour fournir à nos clients les services essentiels d'alimentation et de pharmacie, sans faire de compromis sur la sécurité.
- METRO, par l'engagement de ses pharmaciens affiliés et leur présence dans la communauté, ainsi que par sa participation à la mise en place de quatre (4) cliniques corporatives, a activement contribué à la campagne de vaccination de la population contre la COVID-19. Plus de 540 000 vaccins ont été administrés dans le cadre de nos diverses initiatives.
- En mars 2020, METRO a annoncé un investissement de 420 millions \$ sur cinq (5) ans pour la construction d'un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne, au nord de Montréal, et l'agrandissement de son centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers situé à Laval. Ces investissements permettront à METRO de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients actuels et futurs et de poursuivre sa croissance. Le nouveau centre de distribution de Terrebonne devrait ouvrir ses portes en 2023¹, alors que l'agrandissement du centre de distribution de Laval devrait être complété en 2024¹. Nous avons investi près de 137 millions \$ dans ce projet jusqu'à présent.
- En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans notre réseau de distribution de l'Ontario. La phase 1 du projet, notre nouveau centre de distribution de produits frais, a été déployée au cours de l'année et est maintenant pleinement opérationnelle. Dotées d'une technologie de pointe, ces installations nous aideront à améliorer le service à notre réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et variété de produits. METRO pourra mieux répondre aux préférences en constante évolution de ses clients et ainsi se

Depuis septembre 2022, les sacs d'emplètes de plastique à usage unique sont progressivement éliminés des magasins *Metro*. Cette initiative permettra d'éviter annuellement la circulation de plus de 330 millions de sacs de plastique. Cette année, nous haussons la barre de notre divulgation en intégrant les référentiels du Conseil des normes comptables de développement durable (SASB) et de la Global Reporting Initiative (GRI) à notre tableau de données ESG ainsi qu'en publiant notre rapport annuel de responsabilité d'entreprise à la même date que notre rapport annuel.

Développements financiers et corporatifs

Le 6 juin 2022, la Société a racheté la totalité des billets de Série F, portant intérêt à un taux nominal fixe de 2,68 %, d'un montant de 300 millions \$ venant à échéance le 5 décembre 2022. La prime de rachat anticipé représente un montant de 400 000 \$ avant impôt.

Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») a autorisé, le 15 novembre 2022, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2022-2023. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2021 et le 24 novembre 2022, 7 millions de ses actions ordinaires.

positionner comme le détaillant offrant la meilleure expérience client dans chacune de ses bannières.

- Nous avons accéléré nos plans pour augmenter la capacité de notre service d'épicerie en ligne. Au cours de l'année, nous avons déployé la prochaine phase de notre stratégie omnicanale avec l'ouverture d'un magasin dédié à l'épicerie en ligne desservant Montréal. Nous avons également élargi notre service de cueillette en magasin, qui est maintenant disponible dans 196 magasins.
- Nous avons complété le regroupement des activités de pharmacie et des meilleures pratiques entre METRO et le Groupe Jean Coutu avec l'intégration des activités de distribution de McMahon dans notre centre de distribution moderne du Groupe Jean Coutu à Varennes.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert deux (2) magasins *Metro Plus* et un (1) magasin *Adonis*, nous avons également relocalisé un (1) magasin *Metro Plus*, et nous avons effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans quatre (4) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un (1) magasin *Food Basics* et effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans cinq (5) autres magasins.
- Nous avons investi en 2021 un niveau record en immobilisations de près de 600 millions \$ en rapport avec les grands projets de la Société dont ceux relatifs à la modernisation de la chaîne d'approvisionnement, au réseau de magasins et à la stratégie omnicanale.
- En 2021, nous avons concentré nos efforts sur les programmes majeurs qui se poursuivront dans les prochaines années. La sécurité et la santé de nos collègues et clients sont demeurées la priorité numéro un tout au long de cette année sous le signe de la pandémie. Nous avons multiplié les initiatives au soutien de l'achat local alors que nos clients recherchent plus que jamais ces produits, structuré notre approche pour déployer plus efficacement nos actions d'optimisation de nos emballages et imprimés et poursuivi nos efforts de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Notre programme de dons alimentaires

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Répartition s'est poursuivi dans un contexte où la demande d'aide alimentaire a explosé.

Avec l'équipe de direction, nous avons travaillé à l'élaboration de notre plan de Responsabilité d'entreprise 2022-2026. Nous avons accordé une attention particulière à identifier nos priorités, objectifs et cibles, ainsi qu'à consolider nos pratiques et outils de reddition de comptes.

Développements financiers et corporatifs

Le 3 septembre 2021, METRO et son syndicat bancaire se sont entendus afin de prolonger la date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable autorisée et non garantie de 600 millions \$ (la « Facilité de crédit ») du 3 novembre 2024 au 3 septembre 2026.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 16 novembre 2021, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2021-2022. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2020 et le 24 novembre 2021, 8,5 millions de ses actions ordinaires.

2020

Développements opérationnels

La crise liée à la COVID-19 était sans précédent et a sollicité toutes nos ressources pour assurer la sécurité de nos employés et de nos clients, la résilience de notre chaîne d'approvisionnement et notre capacité à maintenir nos activités dans nos réseaux. L'ensemble de nos employés, marchands et pharmaciens-propriétaires, ainsi que nos partenaires fournisseurs, se sont mobilisés pour fournir à nos clients les services essentiels d'alimentation et de pharmacie, sans faire de compromis sur la sécurité.

Dans le contexte de la pandémie, METRO a versé plus de 4 millions \$ pour soutenir des communautés. Répondant à l'appel de ses partenaires communautaires de longue date, l'argent a été remis principalement à Feed Ontario, aux Banques Alimentaires du Québec et au fonds d'urgence de Centraide/United Way.

En mars 2020, METRO a annoncé un investissement de 420 millions \$ sur cinq (5) ans¹ pour la construction d'un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne, Québec, au nord de Montréal, et l'agrandissement de son centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers situé à Laval, Québec. Ces investissements permettront à METRO de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients d'aujourd'hui et de demain et de poursuivre sa croissance¹. Le nouveau centre de distribution de Terrebonne devrait ouvrir ses portes en 2023¹, alors que l'agrandissement du centre de distribution de Laval devrait être complété en 2024¹.

En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans¹ dans le réseau de distribution de la Société en Ontario. La phase 1 du projet lancé en 2019 a été légèrement retardée en raison de la pandémie, mais elle est maintenant sur le point d'être terminée. Cette installation équipée d'une technologie de pointe nous aidera à améliorer le service à notre réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et variété de produits¹.

Nous avons accéléré nos plans pour augmenter la capacité de notre service d'épicerie en ligne. Au cours de l'année, nous avons élargi notre service d'épicerie en ligne au Québec en ajoutant des magasins à Québec et Sherbrooke et nous ajouterons également un troisième magasin en Ontario. Nous avons annoncé notre intention d'ouvrir un magasin dédié à l'épicerie en ligne pour desservir Montréal.

Nous avons continué le regroupement des activités de la pharmacie et les meilleures pratiques entre METRO et le Groupe Jean Coutu. À la fin de l'exercice financier 2020, nous avons atteint notre objectif

de générer 75 millions \$ de synergies annualisées dans les trois (3) ans suivant l'acquisition.

Nous avons poursuivi notre plan d'investissement dans nos magasins. Au Québec, nous avons ouvert un (1) *Metro Plus* et un (1) *Super C*, nous avons également relocalisé un (1) *Metro Plus* et un (1) *Super C*, et nous avons effectué des rénovations majeures dans sept (7) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un (1) *Metro*, un (1) *Food Basics* et un (1) *Adonis*, nous avons converti deux (2) magasins *Metro* en *Food Basics* et effectué des rénovations majeures dans huit (8) autres magasins.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise tout en adaptant certains programmes en raison de la pandémie. Nous avons implanté de nombreuses mesures pour assurer la sécurité des clients et employés et avons adapté nos méthodes d'embauche de façon à atteindre nos objectifs de recrutement, tout en respectant les contraintes sanitaires. Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi le déploiement de nos programmes axés sur l'achat local, l'approvisionnement responsable et la réduction du gaspillage alimentaire, en plus de débiter le déploiement de nos actions d'optimisation de nos emballages et imprimés et de réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons acquis la participation minoritaire dans Groupe Première Moisson au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2020.

Le 30 novembre 2021, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série J échéant le 2 décembre 2024 (les « billets série J »). Les billets série J comportent un coupon de 1,922 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 1,922 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. METRO a affecté le produit du placement au remboursement des billets non garantis de premier rang série C échéant le 1^{er} décembre 2021 et aux fins générales de la Société. En rapport avec ce placement, METRO a conclu un swap de taux d'intérêt de 300 millions \$ ayant pour effet de sécuriser un taux variable de 11 points de base (0,11 %) au-dessus du taux des acceptations bancaires à 3 mois (CDOR) sur la durée des billets série J.

Le 1^{er} décembre 2021, la Société a racheté la totalité des billets de série C au montant de 300 millions \$ venant à échéance le même jour.

Le 10 octobre 2019, le syndicat bancaire de METRO a accepté de prolonger la date d'échéance de la Facilité de crédit du 3 novembre 2023 au 3 novembre 2024.

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé, le 17 novembre 2020, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2020-2021. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2019 et le 24 novembre 2020, plus de quatre (4) millions de ses actions ordinaires.

Le 10 octobre 2019, le syndicat bancaire de METRO a accepté de prolonger la date d'échéance de la Facilité de crédit du 3 novembre 2023 au 3 novembre 2024.

Développements financiers et corporatifs

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé, le 17 novembre 2020, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2020-2021. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2019 et le 24 novembre 2020, plus de quatre (4) millions de ses actions ordinaires.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Responsabilité d'entreprise

METRO s'est doté d'une démarche en responsabilité d'entreprise en 2010. Depuis, nous avons notamment implanté des programmes structurants en approvisionnement responsable, en environnement, en équité, en diversité et en inclusion.

Divulgaration

METRO a publié son premier rapport de responsabilité d'entreprise pour l'exercice financier 2011 et fait depuis état de ses progrès annuellement. Les rapports révèlent comment la valeur est créée par la responsabilité d'entreprise pour METRO et ses parties prenantes – clients, employés, fournisseurs, actionnaires et partenaires communautaires. La saine gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est au centre de la démarche de responsabilité d'entreprise de METRO et lui permet d'assumer sa position de leader de l'alimentation et de la pharmacie de façon responsable qui intègre une perspective de développement durable dans son modèle d'affaires.

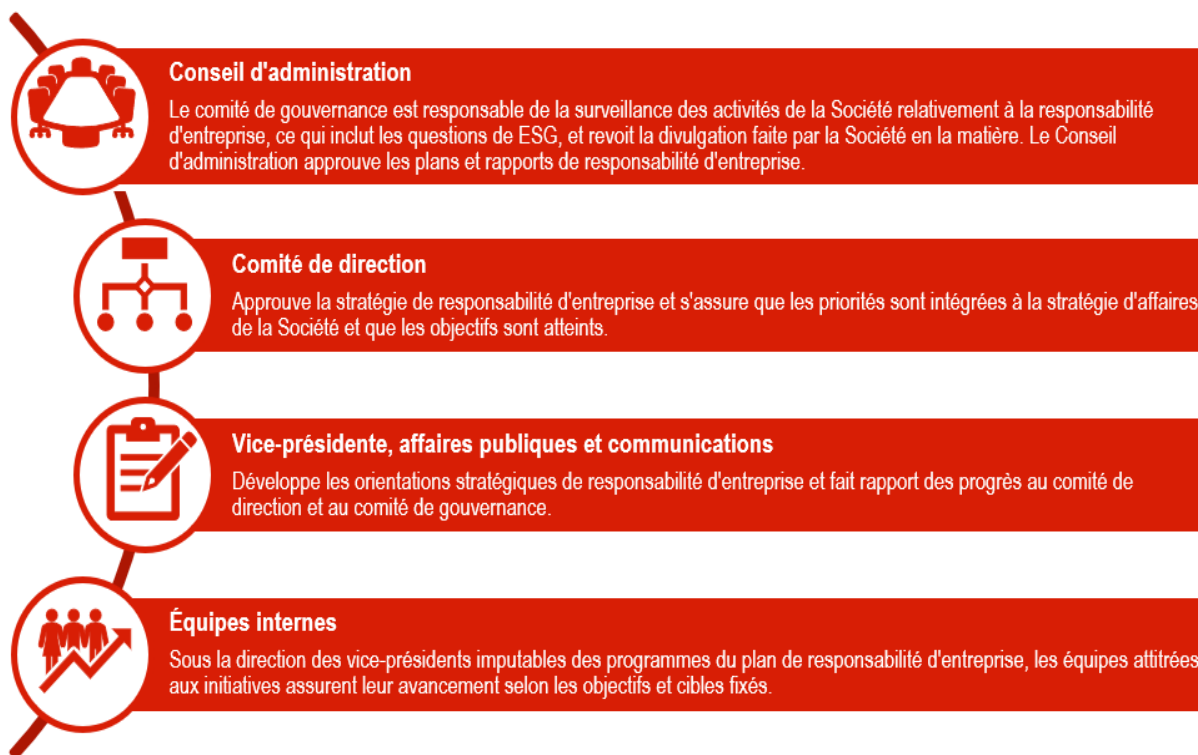
Plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026

En 2022, la Société a mis en œuvre l'année un (1) du plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026. Les différentes équipes ont travaillé sur les priorités fixées dans le plan et sont sur la bonne voie afin d'atteindre les objectifs et les cibles fixés dans celui-ci¹. Par ailleurs, la divulgation a été améliorée en ajoutant des références au SASB et à la GRI dans le tableau des données ESG disponible sur le site corporatif de la Société (corpo.metro.ca), ainsi qu'en publiant le rapport sur la responsabilité d'entreprise en même temps que le rapport annuel.

Le comité de gouvernance a reçu des mises à jour régulières sur l'avancement du travail en lien avec les priorités du plan de la part des membres de la haute direction à qui ces priorités ont été assignées et a pris part à des discussions sur l'évolution constante du plan.

Structure de gouvernance

La gouvernance de METRO en matière de responsabilité d'entreprise s'intègre à sa structure de gestion et fait appel aux personnes appropriées à chacune des étapes décisionnelles et d'implantation sous la supervision du Conseil d'administration.



¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Structure du capital-actions

La Compagnie Trust TSX agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres. Les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée des actionnaires. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres. Au 2 décembre 2022, il y avait 235 141 218 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

L'information relative au capital-actions émis à la date de la fin de l'exercice financier 2022 apparaît à la note 18 des États financiers consolidés 2022 de la Société qui se trouve aux pages 71 à 74 du Rapport annuel 2022 de la Société.

Cours et volume

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole MRU. Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier. Le mois de septembre couvre la période du 1^{er} septembre 2022 au 24 septembre 2022 qui est le dernier jour de l'exercice financier 2022.

Mois	Haut mensuel	Bas mensuel	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
2021				
octobre	63,39 \$	60,52 \$	7 926 454	396 323
novembre	66,36 \$	60,79 \$	9 781 301	444 605
décembre	68,34 \$	60,59 \$	8 221 058	391 479
2022				
janvier	68,50 \$	62,86 \$	8 883 537	444 177
février	69,56 \$	65,49 \$	8 977 889	472 520
mars	72,85 \$	65,46 \$	13 870 033	603 045
avril	73,54 \$	69,09 \$	8 013 930	400 697
mai	71,30 \$	65,76 \$	13 169 104	627 100
juin	72,07 \$	65,30 \$	9 825 316	446 605
juillet	72,08 \$	68,56 \$	6 799 300	339 965
août	72,84 \$	68,61 \$	6 616 923	300 769
septembre	72,95 \$	68,68 \$	5 958 464	372 404

Dividendes

En janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a modifié la politique de dividende qui visait à offrir un dividende annuel représentant un pourcentage variant de 20 % à 30 % du bénéfice net ajusté de l'exercice financier précédent, la cible¹ étant établie à 25 %. En vertu de la nouvelle politique de dividende, le dividende payable¹ représente un pourcentage variant de 30 % à 40 % du bénéfice net ajusté de l'exercice financier précédent sans prévoir de cible.

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

Désignation de catégorie	2022	2021	2020
Actions ordinaires	1,0750 \$	0,9750 \$	0,8750 \$

Titres entiercés et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Titres entiercés (en date du 24 septembre 2022)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	368 605	0,2 %

Les titres entiercés sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des détaillants de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Dettes à long terme

Facilités de crédit et billets non-garantis

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 600 millions \$ depuis 2011. La Facilité de crédit porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires, est renouvelable et non garantie. La date d'échéance de la Facilité de crédit a été reconduite au 3 septembre 2026.

En date du 12 octobre 2005, la Société procédait à l'émission des billets à moyen terme suivants : i) billets série A à moyen terme d'une durée de dix (10) ans échéant le 15 octobre 2015 d'un montant en capital de 200 millions \$ portant intérêt au taux de 4,98 % annuellement (« billets série A ») ; et ii) billets série B à moyen terme d'une durée de 30 ans échéant le 15 octobre 2035 d'un montant en capital de 400 millions \$ portant intérêt au taux de 5,97 % (« billets série B »).

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C portant intérêt au taux de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D portant intérêt au taux de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série D »). Les billets série C comportent un coupon de 3,20 % et le prix fixé est de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le 31 décembre 2014, la Société a remboursé la totalité des billets série A avec le produit du placement des billets série C et des billets série D. Le prix de remboursement était de 1 029,28 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des billets remboursés, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement exclusivement. La portion restante du produit du placement a été affectée aux fins du fonds de roulement et à d'autres fins générales de la Société. Le 1^{er} décembre 2021, la Société a remboursé la totalité des billets série C pour un total de 300 millions \$ venant à échéance le jour même.

Le 27 février 2017, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang à taux variable série E échéant le 27 février 2020 d'un capital global de 400 millions \$ (« billets série E »). Les billets série E ont été émis au pair et portent intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 57 points de base (ou 0,57 %), établi trimestriellement à compter du jour de la clôture. La Société a affecté le produit net au remboursement de la dette aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de l'entreprise.

En octobre 2017, pour financer la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour l'acquisition par la Société de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A du Groupe Jean Coutu en circulation et toutes les actions catégorie B du Groupe Jean Coutu en circulation pour une contrepartie totale de 4,5251 milliards \$ (la « Transaction »), la Société a obtenu des facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque Nationale du Canada. Ces facilités consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions \$ (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions \$ échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions \$ échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliard \$ et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliard \$ échéant dans un (1) an. Finalement, seulement la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ et le prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois ont été utilisés, puisque la Société a financé le reste de la composante en espèces du prix d'acquisition en disposant de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. et en émettant des billets non garantis de premier rang par voie de placement privé, le tout tel que décrit ci-dessous.

La Société a complété la vente d'une majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. en octobre 2017, pour un produit net des frais et commissions y afférents de 1,534 milliard \$. Les produits de cette vente ont été utilisés pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs de 1,5 milliard \$.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliard \$. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série F »), de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série G ») et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série H »). Les billets série F comportent un coupon de 2,68 % et le prix fixé était de 999,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 2,681 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série G comportent un coupon de 3,39 % et le prix fixé était de 999,41 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,397 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série H comportent un coupon de 4,27 % et le prix fixé était de 998,99 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,276 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer la portion restante de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. La Société a donc mis fin à la facilité à terme de 1,2 milliard \$.

Le 6 décembre 2017, la Société a amendé les termes de la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ afin d'y prévoir une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans un (1) an, une tranche B d'un capital de 200 millions \$ échéant dans deux (2) ans et une tranche C d'un capital de 200 millions \$ échéant dans trois (3) ans. Le 11 mai 2018, la Société a remboursé la totalité de la tranche A d'un montant de 100 millions \$ et la totalité du prêt relais d'un montant de 250 millions \$, et le 11 juin 2018, la Société a remboursé la moitié de la tranche B (soit la somme de 100 millions \$). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2018, la Société a remboursé le solde de 100 millions \$ sur la tranche B et la totalité de la tranche C, soit un montant de 200 millions \$. Les deux (2) facilités de crédit ont été officiellement résiliées le 10 septembre 2018.

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

Le 30 novembre 2021, la Société a émis en placement privé les billets série J échéant le 2 décembre 2024. Les billets série J comportent un coupon de 1,922 % et le prix fixé à l'égard de ceux-ci était de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de

1,922 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. METRO a affecté le produit du placement au remboursement des billets non garantis de premier rang série C échéant le 1^{er} décembre 2021 et aux fins générales de la Société. En rapport avec ce placement, METRO a conclu un swap de taux d'intérêt de 300 millions \$ ayant pour effet de sécuriser un taux variable de 11 points de base (0,11 %) au-dessus du taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) sur la durée des billets série J. Au 24 septembre 2022, le solde des billets Série J était de 285,1 millions \$, reflétant une diminution des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 14,9 millions \$ désignés comme des couvertures de juste valeur.

Le 6 juin 2022, la Société a remboursé la totalité des billets série F pour un total de 300 millions \$.

L'endettement financier de la Société au 24 septembre 2022 est composé de :

- la Facilité de crédit d'un montant maximum de 600 millions \$;
- billets série B, à un taux nominal fixe de 5,97 % échéant le 15 octobre 2035, d'un montant de 400 millions \$;
- billets série D, à un taux nominal fixe de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044, d'un montant de 300 millions \$;
- billets série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027, d'un montant de 450 millions \$;
- billets série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047, d'un montant de 450 millions \$;
- billets série I, à un taux nominal fixe de 3,41 % échéant le 28 février 2050, d'un montant de 400 millions \$; et
- billets série J, à un taux nominal fixe de 1,92 % échéant le 2 décembre 2024, d'un montant de 300 millions \$.

Le tableau ci-dessous indique le solde dû en capital à la fin de l'exercice financier eu égard à la Facilité de crédit et aux billets à moyen terme mentionnés ci-dessus.

Financement⁽¹⁾

Type	Échéance	Solde dû en capital au 24 septembre 2022	Solde dû en capital au 25 septembre 2021
Facilité de crédit renouvelable ⁽²⁾	3 sept. 2026	20,9 millions \$	—
Billets (C) à moyen terme (7 ans)	1 déc. 2021 ⁽³⁾	—	300 millions \$
Billets (F) à moyen terme (5 ans)	5 déc. 2022 ⁽⁴⁾	—	300 millions \$
Billets (J) à moyen terme (3 ans)	2 déc. 2024	300 millions \$ ⁽⁵⁾	—
Billets (G) à moyen terme (10 ans)	6 déc. 2027	450 millions \$	450 millions \$
Billets (B) à moyen terme (30 ans)	15 oct. 2035	400 millions \$	400 millions \$
Billets (D) à moyen terme (30 ans)	1 déc. 2044	300 millions \$	300 millions \$
Billets (H) à moyen terme (30 ans)	4 déc. 2047	450 millions \$	450 millions \$
Billets (I) à moyen terme (30 ans)	28 févr. 2050	400 millions \$	400 millions \$
TOTAL	—	2 300 millions \$	2 600 millions \$

Notes :

- (1) Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis au million près.
- (2) Au 24 septembre 2022, la portion inutilisée de la Facilité de crédit était de 579,1 millions \$ et, au 25 septembre 2021, 600 millions \$.
- (3) Le 1^{er} décembre 2021, la Société a remboursé la totalité des billets série C pour un total de 300 millions \$.
- (4) Le 6 juin 2022, la Société a remboursé la totalité des billets série F pour un total de 300 millions \$.
- (5) Au 24 septembre 2022, le solde des billets Série J était de 285,1 millions \$, reflétant une diminution des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 14,9 millions \$ désignés comme des couvertures de juste valeur.

Les billets à moyen terme ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

Cotes de solvabilité et dettes

Les agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplisse pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Au cours de l'exercice financier, la Société a maintenu les cotes de crédit suivantes :

Standard & Poor's	BBB
Dominion Bond Rating Services ("DBRS")	BBB/Stable

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. Les cotes BBB, accordée par Standard & Poor's, et BBB/Stable, accordée par DBRS, témoignent de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

Au cours de l'exercice financier 2022, la Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit¹ leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société a aussi versé une rémunération pour des services uniques de notation en lien avec le placement privé de billets de série J émis le 30 novembre 2021.

Administrateurs et dirigeants

Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société en date du 9 décembre 2022, de même que la composition des comités des ressources humaines, de gouvernance et de responsabilité d'entreprise ainsi que d'audit à la date de la présente Notice sont indiqués ci-dessous. Le mandat de chaque administrateur prend fin à la prochaine assemblée annuelle de la Société.

Administrateurs

Nom/Lieu de résidence	Fonction	Principale occupation	Postes occupés durant les cinq (5) dernières années si différents du poste actuel
Lori-Ann Beausoleil Toronto, Ontario	Administratrice (depuis 2022)	Administratrice de sociétés	Associée, PricewaterhouseCoopers s.r.l./ s.e.n.c.r.l. (1999 à 2021)
Maryse Bertrand Westmount, Québec	Administratrice (depuis 2015)	Présidente du Conseil des Gouverneurs de l'Université McGill et administratrice de sociétés	_____
Pierre Boivin Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2019)	Président et Chef de la direction, Claridge inc.	_____
François J. Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Pharmacien	Président, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (2007 à 2019)
Michel Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Président de MMC Investissements Inc.	_____
Stephanie Coyles Toronto, Ontario	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés	_____
Russell Goodman Mont-Tremblant, Québec	Administrateur (depuis 2012)	Administrateur de sociétés	_____
Marc Guay Oakville, Ontario	Administrateur (depuis 2016)	Administrateur de sociétés	_____
Christian W.E. Haub Munich, Allemagne	Administrateur (depuis 2006)	Chef de la direction de The Tengemann Group	Co-chef de la direction, The Tengemann Group (2012 à 2018)
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction (depuis 2008)	Président et chef de la direction, METRO	_____
Christine Magee Oakville, Ontario	Administratrice (depuis 2016)	Co-fondatrice et Présidente du conseil de Sleep Country Canada Holdings Inc.	_____
Brian McManus Beaconsfield, Québec	Administrateur (depuis 2021)	Président exécutif et chef de la direction – Uni-Select inc.	Associé, conseiller principal, Financement Cafa (2020); président et chef de la direction, Stella- Jones inc. (2001 à 2019)

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Composition des comités permanents du Conseil d'administration

En date du 9 décembre 2022, les comités permanents du Conseil d'administration étaient composés des administrateurs suivants :

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise
Maryse Bertrand Marc Guay (président) Christian W.E. Haub Christine Magee Brian McManus	Lori-Ann Beausoleil Stephanie Coyles Russell Goodman (président) Marc Guay Brian McManus	Maryse Bertrand (présidente) Pierre Boivin Stephanie Coyles Russell Goodman Christine Magee

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

Dirigeants

Les noms, lieu de résidence, poste au sein de METRO et occupation principale au cours des cinq (5) dernières années des membres de la haute direction de la Société en date du 9 décembre 2022 sont indiqués ci-dessous.

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction	_____
François Thibault Beaconsfield, Québec	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier	_____
Marc Giroux Ville Mont-Royal, Québec	Vice-président exécutif et chef de l'exploitation — alimentation	Vice-président exécutif, chef de la division du Québec et du commerce en ligne (2019-2022); Vice-président principal, bannière Metro, METRO (2016 à 2019)
Carmine Fortino Stoney Creek, Ontario	Vice-président exécutif, chaîne d'approvisionnement nationale et achats	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario et chaîne d'approvisionnement nationale (2019 à 2022); Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario, METRO (2014 à 2019)
Jean-Michel Coutu Montréal, Québec	Président, Groupe Jean Coutu	Vice-président principal et chef de l'exploitation réseau, Groupe Jean Coutu (2019 à 2022); Vice-président principal, PJC, Groupe Jean Coutu (2018-2019); Vice-président principal, opérations de détail, Groupe Jean Coutu (2011-2018)
Serge Boulanger Candiac, Québec	Vice-président principal, centrale nationale d'achats et marques privées	_____
Martin Allaire Saint-Lambert, Québec	Vice-président, immobilier et ingénierie	_____
Marie-Claude Bacon Brossard, Québec	Vice-présidente, affaires corporatives et communications	Directrice principale, affaires corporatives et communications, METRO (2013 à 2018)
Christina Bédard Saint-Bruno-de Montarville, Québec	Vice-présidente, commerce en ligne et stratégie numérique	Directrice principale, commerce en ligne, METRO (2017 à 2020)
Sam Bernier Candiac, Québec	Vice-président, infrastructure technologique	Directeur principal sécurité, gestion des accès et conformité et responsable de la sécurité des systèmes d'information (CISO), METRO (2021); Directeur, infrastructure, METRO (2019 à 2021); Vice-président, conseil, CGI (2007 à 2018)
Geneviève Bich Westmount, Québec	Vice-présidente, ressources humaines	_____
Dan Gabbard Mississauga, Ontario	Vice-président, chaîne d'approvisionnement	Vice-président, logistique et distribution, Ontario, METRO (2019 à 2020); Vice-président, chaîne d'approvisionnement, METRO (2016 à 2019)
Karin Jonsson Montréal, Québec	Vice-présidente, contrôleur corporatif	Consultante indépendante (2019 à 2020); Contrôleur corporatif, CSL Group (2016 à 2019)
Frédéric Legault Montréal, Québec	Vice-président et chef des services d'information	Vice-président, systèmes d'information, METRO (2015 à 2022)

Simon Rivet Longueuil, Québec	Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif	_____
Alain Tadros Saint-Bruno-de-Montarville, Québec	Vice-président, marketing	Vice-président, marketing, Québec, METRO (2016 à 2019)
Yves Vézina Montréal, Québec	Vice-président national, logistique et distribution	_____

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 539 824 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,23 % des actions émises et en circulation en date du 2 décembre 2022.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, en fonction à la date de la présente Notice, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente Notice, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui :
 - i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
 - ii) après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
- b) est, à la date de la Notice, ou a été, au cours des dix (10) années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif, à l'exception de i) madame Stephanie Coyles qui a été administratrice de Postmedia Network Canada Corp., lorsque cette dernière a complété une restructuration suite à un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2016; et ii) monsieur Marc Guay qui était administrateur de Trusted Health Group inc. jusqu'au 13 mai 2016, et pour laquelle le tribunal a nommé un séquestre le 28 novembre 2016; ou
- c) a, ou une personne morale contrôlée directement ou indirectement par cet administrateur ou dirigeant a, au cours des dix (10) années précédant la date de la Notice, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir son actif; ou
- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflit d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'était en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales au cours de l'exercice financier 2022, à l'exception de la personne suivante : monsieur François J. Coutu, administrateur de la Société et ancien président de Groupe Jean Coutu, entretient une relation d'affaires avec le Groupe Jean Coutu, soit celle de client à grossiste, puisqu'il est pharmacien propriétaire franchisé de pharmacies *PJC*. Cette relation n'a aucune incidence importante sur la Société et est conclue dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres pharmaciens propriétaires franchisés de Groupe Jean Coutu.

Poursuites

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a été notifiée par la Ville de Grande Prairie, en Alberta. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La

Ronge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que les actions collectives proposées en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime¹ que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En octobre 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives, la Société ayant demandé la permission d'en appeler de ce jugement. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1er novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

Intérêts et contrats importants

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

À l'exception de la convention de regroupement avec le Groupe Jean Coutu qui a été déposée le 6 octobre 2017 sur le profil de la Société sur SEDAR (sedar.com), la Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société (les « Auditeurs »).

Pour l'exercice financier 2022, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Renseignements supplémentaires

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, lorsqu'approprié, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 9 décembre 2022 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2022 apparaissant dans le Rapport annuel 2022 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues par la loi et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société, 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant SEDAR (sedar.com) ainsi que le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur SEDAR (sedar.com) ainsi que sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - i) un (1) exemplaire de la Notice de la Société et un (1) exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la Notice;

¹ Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

- ii) un (1) exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un (1) exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - iii) un (1) exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un (1) exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié;
 - iv) un (1) exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un (1) exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

ANNEXE A – Informations à propos du comité d'audit

Mandat du Comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration, est joint à l'Annexe B de la présente Notice.

Composition du comité d'audit, formation et expérience de ses membres

Le comité d'audit était composé, à la fin de l'exercice financier 2022, des administrateurs indépendants suivants : Lori-Ann Beausoleil, Stephanie Coyles, Russell Goodman (président), Marc Guay et Brian McManus. Madame Beausoleil et monsieur Goodman sont tous deux des experts financiers qualifiés.

Chacun des membres possède une formation et une expérience pertinentes et des compétences financières requises à l'exercice de ses fonctions au comité d'audit.

- Russell Goodman est un comptable professionnel agréé qui a acquis son expérience en agissant à titre d'associé de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant une période de 24 ans. Monsieur Goodman est également administrateur et président du comité d'audit de Northland Power inc. et est administrateur et membre du comité d'audit de Les Vêtements de Sport Gildan inc. Il a aussi été administrateur et président du comité d'audit de Whistler Blackcomb Holdings Inc.
- Lori-Ann Beausoleil est comptable professionnelle agréée qui a acquis son expérience en tant qu'associée chez PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant plus de 20 ans. Elle est membre du comité d'audit du Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens et présidente du comité d'audit du Fonds de placement immobilier Brookfield.
- Stephanie Coyles est membre du comité d'audit de Corus Entertainment inc. et était membre du comité d'audit de la Financière Sun Life inc. jusqu'en novembre 2021. Elle a aussi acquis son expérience alors qu'elle agissait à titre de vice-présidente principale et chef de la direction stratégique de LoyaltyOne Co. qui rapportait ses résultats selon les Normes internationales d'informations financières (« IFRS »).
- Marc Guay a occupé la fonction de président pendant une période de 15 ans, soit tout d'abord au sein de Frito Lay Canada Inc. et ensuite au sein de PepsiCo Canada Aliments inc. Monsieur Guay est également membre des comités d'audit de Boston Pizza Royalties Income Fund et de Boston Pizza GP inc., lequel agit à titre d'associé commandité de Boston Pizza Royalties Income Fund, soit l'administrateur de Boston Pizza Royalties Limited Partnership.
- Brian McManus a acquis son expérience alors qu'il agissait à titre de président et chef de la direction de Stella-Jones inc. une société publique.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a approuvé la Politique concernant l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit dont les principales composantes sont décrites ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les Auditeurs peuvent aussi être mandatés pour des services liés à l'audit, des services de fiscalité et des services autres que ceux qui sont liés à l'audit, seulement si ces services ne soulèvent pas de difficulté au chapitre de leur dépendance.

Le comité d'audit examine notamment la qualité du travail des Auditeurs. Il doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs de la Société pourraient rendre à la Société et à ses filiales. Sur une base annuelle, ledit comité examine et approuve au préalable le détail des services pouvant être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires afférents. Tout type de services qui n'a pas déjà reçu l'approbation de ce comité doit être spécifiquement approuvé par le comité au préalable s'il doit être fourni par les Auditeurs. Il en est de même si le service offert dépasse le niveau d'honoraires approuvé au préalable. Le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services n'ayant pas déjà été approuvés spécifiquement. Toutefois, le président du comité doit communiquer à la prochaine assemblée du comité toute décision d'approbation.

Sur une base trimestrielle, le comité d'audit examine l'état des approbations préalables de tout service autre que les services d'audit que les Auditeurs ont été sollicités de fournir ou qu'ils pourraient être sollicités de fournir au cours du prochain trimestre.

Politique concernant les plaintes

Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos d'actes illicites (fraude, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, pratiques douteuses, y compris les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit) liés aux activités de la Société. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, par courrier électronique, par l'entreprise d'une plateforme web ou par courrier. Toute plainte reçue en rapport avec des pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée. Les plaintes qui ne sont pas liées aux pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit seront évaluées par le directeur principal, sécurité et résilience de la Société et seront référées aux unités responsables appropriées. Un rapport portant sur ces types de plaintes est fait à chaque réunion du comité des ressources humaines.

Le texte intégral de la politique concernant les plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca).

Politique concernant l'embauche d'associés ou de salariés des Auditeurs

Le comité d'audit a approuvé une politique relative à l'embauche par la Société de certains candidats à un poste stratégique. Cette politique vise tout associé, salarié ou ancien associé ou salarié des auditeurs actuels ou anciens de la Société qui postule pour un poste permettant à son titulaire d'exercer un pouvoir décisionnel ou d'influencer de façon significative le processus de décision en ce qui concerne la présentation de l'information financière ou l'audit. Notamment, ce candidat ne devra pas avoir été impliqué dans l'audit des états financiers de la Société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche et de plus, l'embauche éventuelle de ce candidat ne devra pas nuire à l'indépendance des Auditeurs.

Examen de la qualité du travail des Auditeurs

Le comité d'audit a examiné les qualifications, la performance et l'indépendance des Auditeurs et a reçu confirmation que les Auditeurs sont inscrits auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes en tant que participant en règle. Le comité d'audit examine à chaque année la qualité du travail des Auditeurs afin de formuler une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeurs externes de la Société. En 2023, cette évaluation, qui a été discutée avec les Auditeurs, a mis l'accent sur :

- La qualité du plan annuel d'audit et de l'équipe des Auditeurs;
- L'ampleur et l'étendue de l'expérience pertinente sur les sociétés ouvertes des associés des Auditeurs responsables de l'audit de la Société, incluant l'ampleur de l'expérience et de l'engagement des associés spécialistes dans le cadre des questions complexes;
- La qualité de la revue trimestrielle, de la vérification annuelle et de l'évaluation des contrôles internes par les Auditeurs;
- La transparence, la rapidité et la qualité des communications des Auditeurs au comité d'audit et à la direction;
- La démonstration par les Auditeurs d'un scepticisme professionnel, en particulier lors de leur revue des estimations comptables et des questions impliquant un jugement significatif de la part des Auditeurs et de la direction;
- Les commentaires de la direction concernant la rapidité et la qualité du travail des Auditeurs; et
- Le caractère raisonnable des frais d'audit et des frais pour les services liés à l'audit des Auditeurs.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS

Pour les exercices terminés le 24 septembre 2022 et le 25 septembre 2021, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs :

	2022	2021
Honoraires de l'audit	2 024 101 \$	1 749 788 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	366 950 \$	560 960 \$
Honoraires pour services fiscaux	129 311 \$	143 331 \$
Autres honoraires	—	—
Total	2 520 362 \$	2 454 079 \$

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires relatifs à des consultations comptables liées à des questions portant sur la comptabilité ou sur la présentation de l'information financière qui ne sont pas classées comme des « services d'audit », sur l'audit des états financiers des régimes de retraite et sur l'exécution de tests sur les contrôles internes.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclarations de revenus fédérale et provinciale, de déclarations de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à de la consultation en regard de l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative à la vérification annuelle ou aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les douanes et les retenues à la source.

ANNEXE B – Mandat du comité d'audit

1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1. Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
 - 1.1.1. de l'intégrité des états financiers de la Société;
 - 1.1.2. des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
 - 1.1.3. du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
 - 1.1.4. de l'efficacité des contrôles internes;
 - 1.1.5. de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
 - 1.1.6. de l'identification par la direction des risques importants pouvant affecter la Société, de leur évolution et de la mise en place par la direction des mesures appropriées permettant la gestion et le suivi de ces risques.
- 1.2. La direction est responsable:
 - 1.2.1. de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
 - 1.2.2. d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3. L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4. L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

3. Composition et organisation

- 3.1. Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2. En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

- 4.1. Information financière
 - 4.1.1. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers ainsi qu'aux perspectives financières.
 - 4.1.2. Le Comité revoit avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.
 - 4.1.3. Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes, et révisé périodiquement l'adéquation de ces procédures.
 - 4.1.4. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
- 4.2. Contrôle interne
 - 4.2.1. Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière.
 - 4.2.2. À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.
 - 4.2.3. Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.
- 4.3. Audit interne
 - 4.3.1. Le Comité supervise et approuve la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit interne et revoit le mandat, le plan d'audit annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.
 - 4.3.2. Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les rapports d'évaluations ou d'audits relatifs aux risques d'affaires importants ainsi que les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci.

- 4.3.3. Le Comité revoit le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.
- 4.3.4. Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et la restriction des effectifs.
- 4.3.5. Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.
- 4.4. Audit externe
- 4.4.1. Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration: i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.
- 4.4.2. L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis qui comprennent les rapports sur son audit des états financiers annuels de la Société, les rapports sur son examen des états financiers intermédiaires de la Société de même que les rapports sur son examen des mesures non conformes aux IFRS qui se retrouvent dans la divulgation financière trimestrielle ou annuelle de la Société afin de déterminer si ces mesures respectent la Politique de la Société relative aux mesures non conformes aux IFRS. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.
- 4.4.3. Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.
- 4.4.4. Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.
- 4.4.5. Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.
- 4.4.6. Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7. Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe. Plus particulièrement, le Comité examine à chaque année la qualité du travail de l'auditeur externe en vue de faciliter la formulation d'une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeur externe de la Société.
- 4.4.8. Au moins une fois l'an ou à tout autre moment indiqué ci-dessous, l'auditeur externe: i) fait rapport au Comité quant aux procédés internes de contrôle de qualité qu'il a mis en œuvre; ii) fait rapport au Comité quant à l'examen interne de la qualité du travail des membres du cabinet impliqués dans l'audit de la Société; iii) fait rapport au Comité quant à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iv) remet aux membres du Comité en temps opportun tout rapport, avis, information et constatation émanant du CCRC qu'il peut ou doit remettre au Comité, notamment tout rapport public annuel sur la qualité des audits réalisés par les cabinets d'experts-comptables et toute constatation importante faite dans le cadre d'une inspection du dossier d'audit de la Société, et en discute le contenu avec les membres du Comité.
- 4.4.9. Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).
- 4.5. Conformité aux exigences légales et réglementaires
- Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.
- 4.6. Gestion des risques
- 4.6.1. Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.
- 4.6.2. Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importantes recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants.
- 4.7. Divers
- 4.7.1. Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.
- 4.7.2. Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.
- 4.7.3. Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.

metro